



# Communiqué de presse

## Obtention de l'autorisation de la Commission européenne relative à la cession de la marque Leerdammer® et de tous ses droits attachés

Suresnes, le 27 août 2021

La Commission européenne a autorisé sans réserve au titre du contrôle des concentrations le projet de cession de Leerdammer<sup>1</sup> à Lactalis annoncé le 19 mars dernier. Cette décision constitue une nouvelle étape dans le processus de finalisation de l'opération.

La réalisation définitive de l'opération devrait intervenir le 30 septembre 2021, conformément aux termes de l'accord d'échange signé le 13 juillet 2021 suite à l'obtention d'un avis favorable unanime des instances représentatives du personnel devant être consultées dans le cadre de l'opération.

Le Groupe Bel tiendra le marché informé de toute évolution significative relative à l'opération ainsi qu'aux opérations d'offres publiques annoncées dans le communiqué de presse de Bel et dans l'avis de l'Autorité des marchés financiers<sup>2</sup>, publiés le 19 mars 2021.

### A propos d'Unibel

Unibel, entreprise patrimoniale, est la société holding animatrice du Groupe Bel, un des leaders mondiaux du secteur des fromages de marque et un acteur majeur sur le segment du snacking sain. Son portefeuille de produits différenciés et d'envergure internationale tels que La Vache qui rit®, Kiri®, Mini Babybel®, Leerdammer®, Boursin®, Pom'Potes® ou GoGo squeeZ® ainsi qu'une vingtaine d'autres marques locales, lui ont permis de réaliser en 2020 un chiffre d'affaires de 3,46 milliards d'euros.

12 510 collaborateurs répartis dans une quarantaine de filiales dans le monde contribuent à déployer la mission du Groupe : s'engager pour une alimentation plus saine et responsable pour tous. Ses produits sont élaborés dans 33 sites de production et distribués dans près de 120 pays.

<http://www.unibel.fr>

---

<sup>1</sup> Transfert par Sicopa, filiale détenue à 100% par Bel, d'un périmètre comprenant Royal Bel Leerdammer NL, Bel Italia, Bel Deutschland, la marque Leerdammer et tous ses droits attachés, ainsi que Bel Shostka Ukraine, en échange de 1.591.472 actions Bel (représentant 23,16% du capital) détenues par Lactalis.

<sup>2</sup> Avis n° 221C0597